Baie-Comeau, le 2 février 2021

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Madame Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

N/Réf. : 181-03709-04

**Objet : Mine de fer du lac Bloom**
**Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers**
**Audiences publiques sur l'environnement**

**Question complémentaire_DQ28**
**1er février 2021**

Madame,

Nous vous transmettons, par la présente, la réponse à la question complémentaire (DQ28) soumise par la commission le 1er février 2021.

*« Dans la deuxième version de votre plan de compensation (PR11.2, Annexe RQC 2-49, p.115) vous présentez un projet de rehaussement du niveau d'eau au lac des Petits Escoumins (projet no 4), qui a été remplacé par un projet rehaussement du lac à la Loutre et d'installation d'une passe migratoire dans le résumé et la mise à jour de l'étude d'impact (PR6, p. 105). Veuillez expliquer cette différence. »*

## RÉPONSE

Le projet de rehaussement du lac à la Loutre a été retiré du plan de compensation, car il ne correspondait pas à certaines lignes directrices ainsi qu'aux orientations du MPO en matière de compensation d'habitat. Le barrage devait subir une réfection pour des raisons de sécurité. Le concept choisi par le propriétaire prévoyait une diminution de la cote d'exploitation de l'ouvrage, ce qui allait provoquer une diminution du niveau d'eau du réservoir en amont et ainsi, causer une perte d'habitat du poisson. Le MPO a refusé que le gain en habitat du poisson engendré par le rétablissement du niveau d'eau puisse être utilisé à titre de compensation pour le projet de la mine du lac Bloom.

Le projet de rehaussement du niveau d'eau au lac des Petits Escoumins (projet no 4) prévoit également la réfection de deux barrages en mauvais état. Actuellement, les barrages ne sont plus étanches, ce qui cause une diminution du niveau d'eau d'environ 0,6 m par rapport au niveau d'eau historique. Leur élimination ou leur rupture causerait toutefois un rabaissement permanent du niveau d'eau du lac des Petits Escoumins et des plans d'eau associés. Ceci aurait des impacts significatifs sur les populations d'ombles de fontaine peuplant ce plan d'eau et les lacs en amont.

1890, avenue Charles-Normand
Baie-Comeau (Québec) G4Z 0A8

www.wsp.com

Ce projet de compensation propose un concept de réfection des barrages dans lequel un rehaussement du niveau d'eau est prévu. Contrairement au projet du lac à la Loutre, la réfection des barrages au lac des Petits Escoumins n'engendrera pas la perte d'habitat du poisson.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Luc Bouchard
Biologiste, chargé de projet

LB/ab

c. c. M. François Lafrenière, vice-président, production durable, Minerai de fer Québec